



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE  
COMMUNE DE LABEGE

N° : 153A - 2024

Nomenclature : 3.5

Publication numérique le : 19/06/2024

**ARRETE MUNICIPAL ARRÊTÉ  
D'ALIGNEMENT : DÉLIMITATION DE LA  
PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE AVENUE  
DES CATHARES  
ALIGNEMENT INDIVIDUEL  
D'ALIGNEMENT AVENUE DES  
CATHARES**

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques
- Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L.112-1 à L.112-7 ;
- Vu les statuts de la communauté urbaine ;
- Vu l'état des lieux ;

CONSIDÉRANT :

-La demande en date du 03.06.2024 par laquelle M. Jérémie LATGE, géomètre-expert au cabinet GÉO SUD OUEST à Castanet-Tolosan, sollicite la délivrance d'une délimitation sur la commune de Labège, entre la voie communale dénommée Avenue des Cathares et la propriété de son client sise 4 impasse Soupetard et cadastrée AW 307 ;

- que font partie du domaine public, les biens des collectivités publiques ou établissements publics dès qu'ils sont pourvus, par nature ou par le fait d'aménagements indispensables à l'exécution des missions de ce service public ;

**ARRETE**

**Article 1** : la délimitation entre la propriété sise et cadastrée section AW n°307 et la voie communale dénommée Avenue des Cathares, est définie telle que

décrite dans le document graphique annexé au présent arrêté. Il passe par les points 1-2 dont la description et les coordonnées, exprimées dans le système RGF93 CC43, sont les suivantes :

Matricule	X (m)	Y (m)	Nature
1	1581233.01	2259833.32	Angle Bâti
2	1581257.22	2259859.37	Angle mur

**Article 2:** les droits des tiers sont et demeure expressément réservés.

**Article 3:** Le présent arrêté ne dispense pas le(s) propriétaire(s) riverain(s) de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment ses articles L.421-1 et suivants.

**Article 4:** les infractions a u présent arrêté seront relevés dans les formes prévues dans le règlement en vigueur.

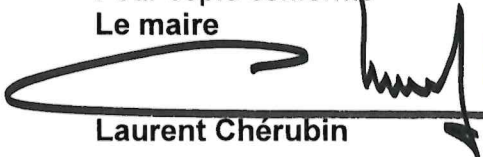
**Article 5:** le présent arrêté sera délivré au(x) propriétaire(s) riverain(s)

**Article 6:** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de son affichage et /ou publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télérécoeurs citoyens accessible par le site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

**Article 7:**le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'état de l'arrondissement de la Haute-Garonne notifié aux intéressés, affiché et publié, et dont une ampliation sera adressé à M.le Trésorier principal de HAUTE GARONNE.

Fait à Labège, le 19/06/2024  
Pour copie conforme  
Le maire

  
Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)  
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	153A_2024
Objet :	Alignement individuel d'alignement Avenue des Cathares
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	031-213102544-20240619-153A_2024-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 031-213102544-20240619-153A_2024-AI-1-1_0.xml	text/xml	874 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_6244.pdf Nom métier : 99_AI-031-213102544-20240619-153A_2024-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	58.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 juin 2024 à 13h18min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juin 2024 à 13h18min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juin 2024 à 13h18min09s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 juin 2024 à 13h18min15s	Reçu par le MI le 2024-06-19

